

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min_Finances

Paris, le 12 mai 2016 N°758

Sommet anti-corruption de Londres :

Michel SAPIN a présenté le plan d'action de la France

Ce jeudi 12 mai, à Londres, Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, intervenait au sommet international contre la corruption. A l'occasion de la 1^{ère} session du sommet ("Exposing corruption"), il a dévoilé le plan d'action de la France pour lutter contre la corruption.

Vous trouverez ci-joint les détails de ce plan d'action.

Extrait de l'intervention de Michel SAPIN: "Ce sommet se situe à un moment clef et nous avons là l'occasion de démontrer notre engagement collectif pour promouvoir une nouvelle ère de transparence. Pour lutter efficacement contre la corruption internationale, il faut "exposer" la corruption, il faut "exposer" les flux financiers qui cherchent à se cacher. Cela ne peut pas se faire sans une volonté forte de coopération internationale. Les révélations des Panama Papers démontrent une nouvelle fois à quel point il est nécessaire que les Etats les plus volontaires ouvrent la voie [...]".

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr



Sommet contre la corruption - Londres 2016 Déclaration de la France

1. Dénoncer la corruption

La France souhaite voir appliquer les normes les plus avancées en matière de registres centraux des bénéficiaires effectifs, couvrant les sociétés et tous les types d'entités ou de constructions juridiques, notamment les trusts. La France mettra en place dès que possible des registres des bénéficiaires effectifs pour les personnes morales ainsi que les trusts, qui seront rendus accessibles au public. Cela garantira que les informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés, trusts, fondations, sociétés-écrans et autres entités ou constructions juridiques sont pleinement accessibles aux administrations fiscales, aux autorités de poursuite pénale et aux cellules de renseignements financiers de chacun de ses partenaires.

Dans ce cadre, la France participe à l'initiative pilote pour **l'échange automatique d'informations sur les bénéficiaires effectifs** et appelle l'OCDE et le GAFI à formuler des propositions en vue de la création d'un nouveau standard mondial d'échange entre pays d'informations sur les bénéficiaires effectifs.

La France mettra en œuvre les principes de la Charte internationale sur les données ouvertes. Nous prendrons des mesures pour garantir la transparence de la propriété et du contrôle de toutes les sociétés concernées par les achats immobiliers et les contrats publics. En tant que membre fondateur de l'initiative C5, nous nous engageons à mettre en œuvre l'Open contracting et à prendre en compte les principes du standard pour l'ouverture des données et des documents liés à la commande publique dans son cadre national. Nous travaillerons en lien étroit avec les autres pays du C5 et appelons les autres pays à nous rejoindre. Nous améliorerons et renforcerons le contrôle de l'exécution des marchés publics, normaliserons la présentation des données des appels d'offres et encouragerons une meilleure publicité des attributions pour rendre les marchés publics plus transparents.

La France souhaite que soient réunis, au sein de partenariats public-privé de partage d'informations, les administrations, les autorités de poursuite pénale, les régulateurs et les acteurs du secteur financier pour détecter, prévenir et faire obstacle au blanchiment de capitaux lié à la corruption. La France encourage la mise en œuvre de registres centralisés des comptes bancaires, en assurant un accès complet des cellules de renseignement financier et des autorités de poursuite pénale à ces registres, de manière rapide et en respectant la protection des données, afin de combattre plus efficacement la criminalité financière, notamment la corruption. Nous coopérerons avec d'autres pays pour que nos partenariats public-privé respectifs échangent des informations afin d'apporter la réponse la plus efficace au blanchiment de capitaux à l'échelle internationale.

Nous saluons les publications volontaires de paiements faits à des gouvernements dans le domaine des industries extractives *via* l'initiative EITI (Extractive Industries Tansparency Initiative) et par certaines des principales sociétés. Nous saluons le nouveau standard 2016 de l'EITI, en particulier l'exigence de divulgation des bénéficiaires effectifs et des ventes de parts étatiques de production. La France prévoit de devenir un membre de l'EITI à part entière d'ici fin 2017.

La France a souscrit à l'initiative de norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et s'engage à mettre en œuvre cette dernière d'ici à 2017. Elle s'est également associée dès le début à l'Initiative Afrique du Forum mondial et à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba. Par ailleurs, nous renforcerons la transparence sur l'identité des bénéficiaires effectifs qui constitue un aspect clé de la lutte contre la fraude fiscale.

La France envisagera de prendre des **mesures défensives contre les juridictions non coopératives** si le Forum mondial estime qu'elles n'ont pas réalisé de progrès. Nous souhaitons renforcer les **sanctions** et autres actions contre les professionnels qui rendent possible la fraude fiscale, notamment les **sociétés qui la facilitent** ou n'empêchent pas leurs salariés de le faire.

La France soutient la mise en place à l'échelle mondiale de l'obligation pour les grandes entreprises multinationales de **rendre publiques leurs informations fiscales pays par pays**.

Nous nous assurerons que les entreprises qui ont été condamnées pour corruption, et les grandes entreprises, qu'elles aient été condamnées ou non, mettent en place des procédures internes pour prévenir la corruption. Nous prendrons des mesures pour garantir la protection des personnes qui signalent des faits de corruption contre les éventuelles mesures de représailles que pourrait prendre leur employeur. Les personnes qui signalent la corruption bénéficieront d'une protection spécifique, quel que soit le champ d'activité de leur employeur. La France créera une Agence nationale pour la détection et la prévention de la corruption, qui surveillera la mise en œuvre des procédures internes de prévention de la corruption par les sociétés concernées et fournira une assistance adaptée aux personnes qui signalent des faits de corruption.

Pour garantir une prise de décision publique transparente, la France s'assurera que les représentants d'intérêts et leurs domaines d'intervention sont correctement identifiés, notamment grâce à la création d'un **répertoire des représentants d'intérêts**, et que ces derniers sont **soumis à des règles d'éthique** afin en particulier d'éviter qu'ils n'octroient des avantages substantiels aux décideurs publics.

2. Sanctionner les corrompus et soutenir les victimes de la corruption

La France collaborera avec le Royaume-Uni et d'autres pays pour **définir ce que serait un** Centre international de coordination de la lutte contre la corruption qui viserait à rationaliser et concentrer la coopération internationale dans les cas de corruption d'ampleur internationale.

La France soutient la pleine application des dispositions de la Charte des Nations Unies en matière de recouvrement d'avoirs et s'engage à renforcer sa législation en la matière, notamment en développant au niveau international des lignes directrices pour une gestion transparente et responsable des avoirs volés et restitués.

3. Éradiquer la culture de corruption où qu'elle se trouve

La France renforcera le sens de la responsabilité et protégera les agents publics contre les risques de conflits d'intérêts.

La France soutiendra le **Partenariat international pour l'intégrité dans le sport**.

La France participera au **lancement du Hub de l'innovation contre la corruption**, pour mettre en relation et faire collaborer les innovateurs sociaux, les experts en technologie et les spécialistes du traitement de données avec les autorités de poursuite pénale et la société civile, afin d'aboutir à des approches innovantes de lutte contre la corruption. Nous nous appuierons sur les **données ouvertes**, **les mégadonnées et les sciences des données** pour promouvoir des politiques de lutte contre la corruption fondées sur les données. Nous diffuserons la **culture de l'ouverture**, **des données et du numérique** en créant des modules de formation à l'ouverture et à l'utilisation des données et au gouvernement ouvert à destination des agents publics, et en intégrant davantage de ces modules dans les programmes de formation initiale et de formation continue de ces agents.

La France fera de la transparence de la vie publique et économique un des axes forts de sa présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert à la fin de 2016.

La France coopérera avec les autres pays, la société civile et les organisations internationales pour accélérer la mise en œuvre des dispositions facultatives de la Convention des Nations Unies contre la corruption.